



Avis n° 2024-0143

Séance du 22 juillet 2024

3^{ème} section

AVIS

Article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales

Budget primitif 2024

REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS (RDSGV)

Département de l'Isère

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-5, L. 1612-19 et L. 1612-20-I ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes fixant la composition des sections et l'arrêté portant délégation de signature aux présidents de section ;

VU la lettre du 15 mai 2024, enregistrée au greffe le 24 mai 2024, par laquelle le secrétaire général de la préfecture de l'Isère l'a saisie en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget 2024 de la RDSGV n'a pas été voté en équilibre réel ;

VU la lettre du président de la 3^{ème} section en date du 7 juin 2024, notifiant la saisine au président de la RDSGV et l'invitant à présenter ses observations ;

VU les éléments en réponse de la directrice de la RDSGV ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Sur le rapport de M. Éric Bobichon ;

VU les conclusions du ministère public ;

Après avoir entendu le rapporteur, ainsi que M. Denis Larribau, représentant du ministère public, en ses observations ;

SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

- 1- L'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.*

La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite » ;

- 2- Le siège de la RDSGV est situé dans le ressort territorial de la chambre, compétente à l'égard de l'objet, de l'organisme et de l'auteur de la saisine.
- 3- Le secrétaire général de la préfecture a reçu délégation du préfet, représentant de l'État dans le département. Il a donc intérêt et qualité pour agir.
- 4- La RDSGV n'est pas dotée d'un budget annexe au budget principal de la commune mais dispose d'une personnalité juridique distincte de celle-ci et d'une autonomie budgétaire. En l'espèce, l'appréciation de l'équilibre budgétaire de chaque composante du budget communal n'est donc pas requise.
- 5- Le budget primitif 2024 de la RDSGV, approuvé le 8 avril 2024, n'a pas été voté en équilibre réel. Cette situation justifie la recevabilité de la saisine.

SUR LE DÉLAI IMPARTI A LA CHAMBRE POUR STATUER

- 6- Le délai ouvert par l'article R. 1612-8 du code précité pour formuler des propositions court à compter de la réception de l'ensemble des documents dont la production est requise. Les documents prévus par l'article R. 1612-19 du même code ont été reçus par la chambre le 13 juin 2024. La saisine complète à compter de cette date.

SUR LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE DU BUDGET

- 7- Il appartient à la chambre de formuler des propositions permettant le fonctionnement normal de l'activité, l'acquittement des dépenses obligatoires et la réalisation d'engagements antérieurs sans se substituer à l'organe délibérant pour le choix des investissements sauf s'il s'agit de prendre en compte les dépenses relatives à des opérations engagées, exécutées ou avec un caractère d'urgence et de sécurité pour les personnes et les biens.

- 8- L'organe délibérant de la RDSGV vote le budget par chapitre. Par conséquent, les propositions sont formulées au niveau du chapitre.
- 9- Les prévisions retenues sont déterminées à partir des perspectives chiffrées débattues en conseil d'administration de la RDSGV au printemps 2024, de la réalisation de l'exercice en cours et, après vérification, de l'exécution budgétaire 2023 et de ses conditions de reprise.

SUR LES PROPOSITIONS

Pour la section d'investissement

▪ Reports

- 10- Le solde d'exécution définitif de l'exercice 2023 s'élève à 93 565,83 €. Il convient de l'affecter en réserve au compte 1068 pour 90 912,42 € et d'en reporter le surplus, soit 2 653,41 €, au budget 2024 en rubrique R001.

▪ Dépenses

- 11- Les inscriptions prévisionnelles par nature peuvent être fixées aux montants suivants :

Chap. 21	800,00 €	selon l'engagement d'acquisition d'un équipement
Chap. 16	75 221,11 €	en application du tableau d'amortissement des emprunts
Chap. 040	60 678,04 €	selon le plan d'amortissement des subventions d'équipement reçues

▪ Recettes

- 12- Les inscriptions prévisionnelles par nature peuvent être fixées aux montants suivants :

Chap. 13	40 000,00 €	selon l'engagement communal
Chap. 10	90 912,42 €	après affectation modifiée du solde d'exécution 2023
Chap. 040	94 045,74 €	selon le plan d'amortissement des immobilisations

▪ Équilibre de la section

- 13- Ces propositions totalisent 136 699,15 € en dépenses et 227 611,57 € en recettes. Elles laissent subsister un déséquilibre à hauteur de 90 912,42 €.
- 14- A titre exceptionnel, suivant les dispositions des articles L. 2221-5, L. 2311-6, R. 2221-35 et D. 2311-14 du code général des collectivités territoriales, ce déséquilibre mérite d'être résorbé lors d'une décision modificative ultérieure par la reprise intégrale de son montant en recettes d'exploitation, au moyen d'une opération d'ordre budgétaire de transfert entre sections (dépense d'investissement au chapitre 040, recette d'exploitation au chapitre 042) et des écritures comptables associées (débit du compte 1068, crédit du compte 7785). Cette mesure, soumise à l'autorisation préalable d'un arrêté interministériel, se justifie du fait d'une situation financière interrogeant la poursuite de l'exploitation et, par conséquent, d'une absence de projet d'investissement.

- **Couverture de l'annuité en capital des emprunts**

15- Ces propositions procurent au budget des ressources propres disponibles supérieures au montant de l'annuité de dette en capital.

Pour la section d'exploitation

- **Reports**

16- Le solde d'exécution définitif de l'exercice 2023 s'élève à -28 726,51 €. Il est reporté au budget 2024 en rubrique D002.

- **Dépenses**

17- Les inscriptions prévisionnelles par nature peuvent être fixées aux montants suivants :

Chap. 011	255 420,00 €	selon le début d'exécution et l'objectif d'équilibre budgétaire
Chap. 012	372 000,00 €	selon le début d'exécution et l'objectif d'équilibre budgétaire
Chap. 66	13 340,47 €	selon l'échéancier des intérêts de la dette
Chap. 67	32 433,15 €	selon les réductions de produits à constater sur l'exercice
Chap. 042	94 045,74 €	selon le plan d'amortissement des immobilisations

- **Recettes**

18- Les inscriptions prévisionnelles par nature peuvent être fixées aux montants suivants :

Chap. 013	36 148,54 €	selon l'estimation des remboursements de charges sur l'exercice
Chap. 70	426 000,00 €	selon les hypothèses d'activité et de tarification nécessaires à l'équilibre budgétaire
Chap. 75	54 000,00 €	selon les projections d'activité annexe
Chap. 77	2 100,00 €	selon le montant des produits acquis
Chap. 042	60 678,04 €	suivant le plan d'amortissement des subventions d'équipement reçues

▪ Équilibre de la section

- 19-** Ces propositions totalisent 795 965,87 € en dépenses et 578 926,58 € en recettes. Elles ne permettent pas d'établir l'équilibre de la section. Elles laissent subsister un déséquilibre à hauteur de - 217 039,29 € qu'il n'apparaît pas possible de couvrir par de moindres dépenses ou de nouvelles recettes d'exploitation à ce stade de l'exercice.
- 20-** Le transfert dérogatoire de l'excédent de la section d'investissement vers la section d'exploitation atténuera le défaut d'équilibre de la section en le limitant à - 126 126,87 €.
- 21-** La chambre estime ainsi qu'en pratique, l'équilibre budgétaire n'est pas possible à atteindre avant la fin de l'exercice 2024 par les seules mesures que maîtrise le conseil d'administration de la RDSGV.
- 22-** Elle relève que l'équilibre structurel de la RDSGV dépend principalement d'un enneigement aléatoire dans son ampleur et dans son moment, déterminant la fréquentation et la pérennité de l'exploitation.
- 23-** La chambre souligne que la RDSGV doit en principe trouver son équilibre économique à partir des produits courants que lui procurent les usagers des équipements exploités.
- 24-** Un soutien exceptionnel par la commune d'adossement peut toutefois être recherché selon les capacités de celle-ci, en vue d'une cessation d'exploitation économe pour les finances locales, afin de couvrir à brève échéance le déficit résiduel de la RDSGV ou le démontage des installations.
- 25-** Dans l'hypothèse où l'exploitation se poursuivrait, il importe que la régie respecte le principe d'équilibre budgétaire à partir de l'exercice 2025 en :
- limitant les dépenses d'exploitation au socle minimum préservant la sécurité des personnes et des biens et en renonçant à son activité sur une partie du domaine skiable le cas échéant ;
 - différant tout investissement nouveau ;
 - explorant avec la commune tous les moyens favorables à l'équilibre d'exploitation (mutualisation de dépenses, subvention statutaire communale) ;
 - augmentant de façon graduelle la tarification, à titre subsidiaire ;
 - appliquant un projet d'adaptation du domaine skiable à la diversification de ses activités défini en concertation avec la commune d'adossement, face à l'efficacité limitée des leviers précédents.
- 26-** La chambre signale cependant que le défaut prolongé d'une exploitation équilibrée expose la commune au risque d'une liquidation de l'activité considérée plus coûteuse à terme.

PAR CES MOTIFS

Article 1 : **DÉCLARE** recevable la saisine du préfet de l'Isère.

Article 2 : **CONSTATE** que le budget 2024 de la RDSGV n'a pas été voté en équilibre réel.

Article 3 : **PROPOSE** les mesures nécessaires au retour à l'équilibre conformément aux tableaux annexés.

Article 4 : **DEMANDE** une nouvelle délibération du conseil d'administration de la RDSGV.

Article 5 : **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de l'Isère, à la directrice de la RDSGV et au comptable public sous couvert du directeur départemental des finances publics de l'Isère.

Article 6 : **RAPPELLE** que le conseil d'administration de la RDSGV doit être tenu informé du présent avis dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, 3^{ème} section, le vingt-deux juillet 2024.

Présents : M. Antoine Boura, président de section, président de séance, MM. Armand Thévoz, François De Boysson et Thomas Sportelli, premiers conseillers, M. Éric Bobichon, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

Antoine Boura

Tableaux annexes

Section d'investissement (dépenses)

Chap./ Art.	Libellé	Vote BP (€)	Propositions CRC (€)	Ecart (€)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	-	-	-
2131	Bâtiments	-	-	-
2138	Autres constructions	-	-	-
2182	Matériel de transport	-	800,00	800,00
2183	Matériel de bureau & informatique	-	-	-
21	Immobilisations coporelles (hors opérations)	-	800,00	800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	-	-	-
2315	Installations, matériel & outillage technique	-	-	-
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	-	-	-
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	-	800,00	800,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
1641	Emprunts	68 150,90	75 221,11	7 070,21
16	Emprunts & dettes assimilées	68 150,90	75 221,11	7 070,21
18	Compte de liaison	-	-	-
26	Participations & créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	68 150,90	75 221,11	7 070,21
	TOTAL DEPENSES REELLES	68 150,90	76 021,11	7 870,21
13911	Sub. Équipt cpte result. Etat	19 480,84	19 480,84	-
13913	Sub. Équipt cpte result. Département	3 897,20	3 897,20	-
13942	Sub. Invest Régions	21 300,00	21 300,00	-
13943	Sub. Invest Départements	16 000,00	16 000,00	-
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	60 678,04	60 678,04	-
2315	Installations, matériel & outillage technique	-	-	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	-
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	60 678,04	60 678,04	-
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	128 828,94	136 699,15	7 870,21
	RESTES A REALISER N-1	-	-	-
	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	-	-	-
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	128 828,94	136 699,15	7 870,21

Section d'investissement (recettes)

Chap./Art.	Libellé	Vote BP (€)	Propositions CRC (€)	Ecart (€)
1314	Subv. Équipt Communes	40 000,00	40 000,00	-
1318	Autres subventions d'équipement	-	-	-
13	Subventions d'investissement	40 000,00	40 000,00	-
1641	Emprunts	-	-	-
16	Emprunts & dettes assimilées	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	40 000,00	40 000,00	-
1068	Excédents capitalisés	-	90 912,42	90 912,42
10	Dotations, fonds divers & réserves	-	90 912,42	90 912,42
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
18	Compte de liaison	-	-	-
26	Participations & créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	-	90 912,42	90 912,42
	TOTAL RECETTES REELLES	40 000,00	130 912,42	90 912,42
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	-	-	-
28131	Bâtiments	70 262,84	70 262,84	-
28138	Autres constructions	905,20	905,20	-
28181	Installations générales, agencements	22 711,35	22 711,35	-
28188	Autres	166,35	166,35	-
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	94 045,74	94 045,74	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	-
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	94 045,74	94 045,74	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	134 045,74	224 958,16	90 912,42
	RESTES A REALISER N-1	-	-	-
	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	93 565,83	2 653,41	- 90 912,42
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	227 611,57	227 611,57	-

Section d'exploitation (dépenses)

Chap./Art.	Libellé	Vote BP (€)	Propositions CRC (€)	Ecart (€)
6061	Fournitures non stockables	95 000,00	91 000,00	- 4 000,00
6063	Fournitures d'entretien & petit équipement	6 000,00	6 000,00	-
6064	Fournitures administratives	1 000,00	500,00	- 500,00
6066	Carburants	23 000,00	18 000,00	- 5 000,00
6068	Autres matières & fournitures	11 000,00	3 000,00	- 8 000,00
6135	Location mobilières	5 000,00	1 000,00	- 4 000,00
61521	Entretien & réparation bâtiments publics	1 000,00	1 000,00	-
61528	Entretien & réparation autres biens immobiliers	8 000,00	2 000,00	- 6 000,00
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00	25 000,00	-
6156	Maintenance	22 000,00	22 000,00	-
6161	Multirisques	-	-	-
6168	Autres	22 000,00	20 000,00	- 2 000,00
618	Divers	17 000,00	17 000,00	-
6226	Honoraires	36 000,00	30 000,00	- 6 000,00
6228	Divers	10 000,00	6 000,00	- 4 000,00
6231	Annonces & insertions	1 000,00	500,00	- 500,00
6236	Catalogues & imprimés	1 000,00	-	- 1 000,00
6237	Publications	1 000,00	-	- 1 000,00
6238	Divers communication	2 000,00	1 500,00	- 500,00
6251	Voyages & déplacements	1 500,00	500,00	- 1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	120,00	120,00	-
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	4 000,00	-
627	Services bancaires & assimilés	2 500,00	2 500,00	-
6288	Autres	2 200,00	2 200,00	-
6358	Autres droits	1 600,00	1 600,00	-
011	Charges à caractère général	298 920,00	255 420,00	- 43 500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	242 500,00	240 000,00	- 2 500,00
6451	Cotisations URSSAF	118 500,00	98 000,00	- 20 500,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	-	-	-
6478	Autres charges sociales diverses	30 000,00	26 000,00	- 4 000,00
648	Autres charges de personnel	10 000,00	8 000,00	- 2 000,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	401 000,00	372 000,00	- 29 000,00
014	Atténuation de produits	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	699 920,00	627 420,00	- 72 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 551,95	12 651,95	- 1 900,00
66112	Intérêts - Rattachement ICNE	311,48	311,48	-
6688	Autres	1 000,00	1 000,00	-
66	Charges financières	15 240,47	13 340,47	- 1 900,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-	-	-
678	Autres charges exceptionnelles	32 433,15	32 433,15	-
67	Charges exceptionnelles	32 433,15	32 433,15	-
6815	Dot. prov. pour risques exploitation	-	-	-
6817	Dot. pour dépréciation des actifs circulants	-	-	-
68	Dotations aux provisions & dépréciations	-	-	-
69	Impôts sur les bénéfices & assimilés	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
	TOTAL DEPENSES REELLES	747 593,62	673 193,62	- 74 400,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
6811	Dotation aux amortissements sur immobilisations	94 045,74	94 045,74	-
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	94 045,74	94 045,74	-
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	94 045,74	94 045,74	-
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	841 639,36	767 239,36	- 74 400,00
	RESTES A REALISER N-1	-	-	-
	D002 RESULTAT REPORTE	28 726,51	28 726,51	-
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	870 365,87	795 965,87	- 74 400,00

Section d'exploitation (recettes)

Chap./ Art.	Libellé	Vote BP (€)	Propositions CRC (€)	Ecart (€)
	64198 Autres remboursements	36 148,54	36 148,54	-
	6459 Remboursement charges de séc. soc. & prévoy.	-	-	-
013	Atténuation de charges	36 148,54	36 148,54	-
	7061 Transport de voyageurs	300 000,00	367 000,00	67 000,00
	7084 Mise à disposition de personnel facturée	49 000,00	59 000,00	10 000,00
70	Vente de produits fabriqués & prestations	349 000,00	426 000,00	77 000,00
	7473 Subvention exploitat. Départements	-	-	-
74	Subventions d'exploitation	-	-	-
	7588 Autres produits divers de gestion courante	54 000,00	54 000,00	-
75	Autres produits de gestion courante	54 000,00	54 000,00	-
	TOTAL RECETTES DE GESTION	439 148,54	516 148,54	77 000,00
76	Produits financiers	-	-	-
	7741 Subvention exceptionnelle coll de rattachement	-	-	-
	7748 Subventions exceptionnelles des tiers	-	-	-
	778 Autres produits exceptionnels	20 000,00	2 100,00	- 17 900,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	2 100,00	- 17 900,00
78	Reprises sur provisions & dépréciations	-	-	-
	TOTAL RECETTES REELLES	459 148,54	518 248,54	59 100,00
	777 Quote-part des subv. d'inv. transf cpte résul	60 678,04	60 678,04	-
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	60 678,04	60 678,04	-
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	60 678,04	60 678,04	-
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	519 826,58	578 926,58	59 100,00
	RESTES A REALISER N-1	-	-	-
	R002 RESULTAT REPORTE	-	-	-
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	519 826,58	578 926,58	59 100,00